

Point d'étape sur le dispositif sinistre mis en œuvre pour les postiers de l'Aude en octobre 2018

CNSST DU 16 NOVEMBRE 2018

mercredi 21 novembre 2018



LE GROUPE LA POSTE

Dispositif sinistre –Aude- octobre 2018

Déroulement des faits et déclenchement du dispositif

- **15 octobre 2018 :**

- intempéries dans l'Aude – 14 victimes dans 3 villages particulièrement touchés (Trèbes, Villegailhenc, Villardonnel)

- **18 octobre** : à l'issue d'une réunion avec les représentants locaux des Branches (DRH, AS et DRG) , décision prise par la DRH Groupe en lien avec la DNAS de déclencher le dispositif exceptionnel sinistre

- **22 octobre** : première réunion du dispositif avec les acteurs postaux (DNAS, ASCT, DRG) et les associations (M.G, Tutélaire, APCLD, COOP)

- **29 octobre/6 novembre** : réunions de suivi du dispositif

- **27 novembre 2018** : réunion conclusive du dispositif

Dispositif sinistre –Aude- octobre 2018

Le préjudice de ces intempéries pour les postiers :

27 postiers identifiés à ce jour et touchés à différents titres :

- Sur le plan humain : une des victimes est un proche d'une postière
- Sur le plan matériel :
 - des maisons inondées à des degrés divers
 - 4 postiers obligés de quitter leur logement
 - des voitures endommagées

Sur les 27 postiers sinistrés :

- 17 sont de la BSCC
- 7 sont du Réseau
- 2 sont des DCN
- 1 retraité

Dispositif sinistre –Aude- octobre 2018

Point sur les aides accordées au 15 novembre 2018 :

- Des aides financières de la Poste sur la base d'une cotation liée à l'importance du préjudice subi (échelonnées entre 600 € et 3000 €)
 - 7 dossiers du niveau 4 (postiers ayant tout perdu)
 - 6 dossiers de niveau 3 (perte électroménager et mobilier)
 - 5 dossiers de niveau 2 (perte partielle électroménager)
 - 8 dossiers de niveau 1 (dégâts mineurs cave ou dépendance)
 - 5 dossiers pour des véhicules endommagés (franchise assurance)
- Des aides financières complémentaires des associations (MG, Tutélaire, APCLD)
- Des dons de matériel par la Coop (petit électro ménager, linge, literie)
- Proposition de séjours vacances aux enfants des postiers concernés, par l'AVEA